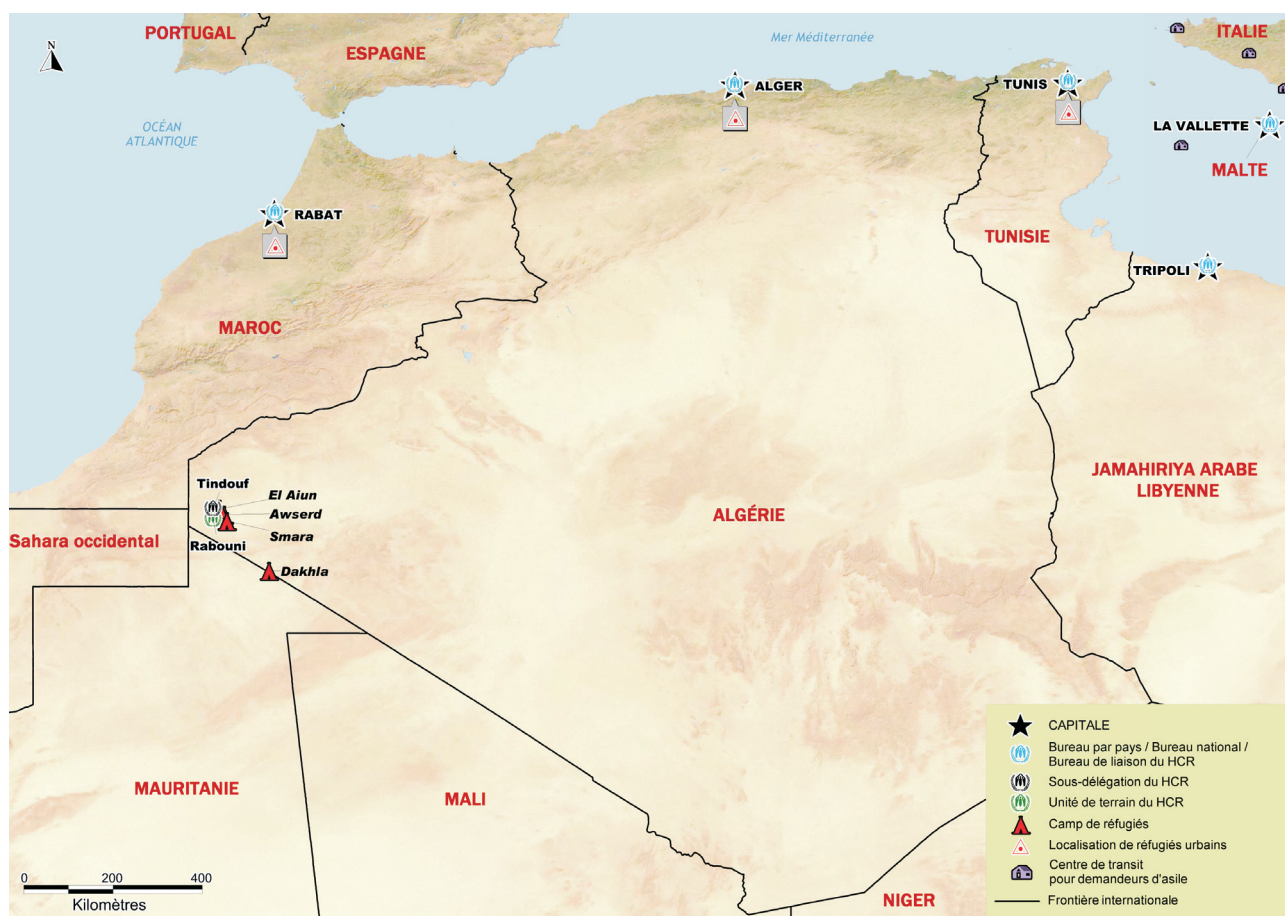


ALGÉRIE



Faits marquants

- Le Gouvernement a créé un comité interministériel chargé de rédiger une loi nationale sur l'asile et prié le HCR de mettre un juriste à sa disposition.
- Le HCR a forgé des relations avec divers commissariats de police à Alger et dans d'autres grandes villes, ce qui lui permis d'intervenir en faveur de personnes relevant de sa compétence. Aucun réfugié n'a été refoulé en 2010.
- L'aide au logement prodiguée à des réfugiés vivant en milieu urbain à Alger a réduit leur vulnérabilité face à la violence et à l'exploitation.
- À la suite de la visite du Haut Commissaire à la fin de l'année 2009, le programme d'assistance aux réfugiés sahraouis de Tindouf a été réorienté sur leur bien-être à long terme, en particulier dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Une enquête menée avec le

PAM à la fin de l'année 2010 a fait apparaître une amélioration très sensible de l'état nutritionnel des réfugiés. La qualité de l'enseignement qui leur est dispensé s'est aussi considérablement améliorée.

- Une stratégie de protection globale a été élaborée en coopération avec les leaders des réfugiés sahraouis afin de remédier aux lacunes de protection dans les camps et la mise en place d'unités de terrain dans les quatre camps a débuté.

Environnement opérationnel

La situation sécuritaire était toujours instable et l'état d'urgence est demeuré en vigueur. Un climat d'étroite surveillance régnait, touchant en particulier les Africains subsahariens. Les individus reconnus comme des réfugiés par le HCR ont continué d'être traités comme des

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés ¹	Sahara occidental	90 000	90 000	-	-
	Territoire palestinien occupé	4 000	-	-	-
	Pays divers	140	140	43	33
Demandeurs d'asile	Pays divers	300	300	26	10
Total		94 440	90 440		

¹ Les autorités algériennes estiment à 165 000 le nombre de réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf.

immigrants en situation irrégulière, ce qui les exposait à des arrestations et à des détentions.

La composition de la population réfugiée n'a pas sensiblement changé ; celle-ci demeure pour l'essentiel originaire d'Afrique subsaharienne. Vers la fin de l'année, une augmentation des demandes d'asile déposées par des ressortissants ivoiriens a été observée.

Le long litige au sujet du statut du territoire du Sahara occidental n'ayant pas trouvé de solution politique, les réfugiés sahraouis sont demeurés dans un état de dépendance totale à l'égard de l'aide internationale.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Les attestations délivrées par le HCR ont été davantage reconnues par les structures nationales de maintien de l'ordre, de sorte que l'Organisation a pu intervenir rapidement en faveur des personnes relevant de sa compétence. Un service d'assistance téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 a été mis en place afin de permettre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de contacter le HCR en cas d'arrestation, d'expulsion imminente ou d'autres problèmes de protection urgents. Grâce au partenariat établi avec une ONG locale, des avocats expérimentés et formés sont intervenus auprès des autorités compétentes en faveur de personnes relevant de la compétence du HCR qui avaient été arrêtées.
- Le Haut Commissariat a veillé à procurer un logement aux individus les plus vulnérables, de sorte que ceux-ci ont été moins exposés à des problèmes de protection et à des arrestations. Des articles alimentaires et non alimentaires, comme des protections périodiques pour les femmes et les adolescentes, ont été distribués régulièrement.

Procédures de protection équitables

- Le HCR a assuré l'accès à l'asile en enregistrant toutes les demandes et en se chargeant de la détermination du statut de réfugié. Une cinquantaine de demandes d'asile ont été enregistrées chaque mois. L'Organisation a offert un appui pour assurer une représentation juridique dans les tribunaux, les commissariats de police et les gendarmeries. Elle a également veillé à faire délivrer des certificats de naissance aux enfants réfugiés nés sur le territoire algérien et est intervenue auprès des structures administratives et sanitaires locales pour le compte de victimes de violences sexuelles et sexistes.
- Les possibilités d'intégration sur place ou de rapatriement librement consenti des réfugiés urbains en Algérie étant très limitées, le HCR a entrepris d'identifier les individus répondant aux critères requis pour la réinstallation. Une attention particulière a été accordée aux personnes très vulnérables.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Un projet d'accompagnement psychosocial destiné aux femmes réfugiées et aux demandeuses d'asile à Alger a aidé le HCR à identifier les victimes de violences sexuelles



Enfants sahraouis jouant au football au camp de réfugiés de Smara, à Tindouf.

HCR / P. MATEU

et sexistes ainsi que de la traite des personnes. Un accord de partenariat a été conclu avec une ONG locale qui vient en aide à des femmes victimes de violences conjugales à Alger. Cette ONG a assuré des séances d'aide psychosociale auprès de réfugiées et de demandeuses d'asile en 2010.

- Dans le cadre de sa stratégie de protection globale, l'Organisation a assuré une formation et une sensibilisation aux droits de l'homme au sein de la population sahraouie de Tindouf. Elle a également renforcé sa présence sur le terrain en ouvrant un bureau dans chaque camp et en augmentant le nombre de missions dépêchées auprès de ces bureaux.

Besoins et services essentiels

- Par l'intermédiaire de son partenaire d'exécution, SOS femmes en détresse, le HCR a procuré des logements à 107 réfugiés vivant en milieu urbain dans la région d'Alger. Quelque 1 400 paniers de produits alimentaires pour un mois, 4 400 lots de protections périodiques, 6 700 boîtes de lait en poudre et 1 200 couches pour 235 enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile ont également été fournis. Tous les enfants relevant de la compétence du HCR (22 élèves dont 12 filles) ont fréquenté des établissements privés, avec prise en charge des frais de scolarité et distribution de fournitures.
- Par ailleurs, l'Organisation a conclu un accord avec une pharmacie et un laboratoire pour fournir des

médicaments et des analyses médicales aux personnes relevant de sa compétence à Alger. Quelque 347 personnes ont bénéficié de médicaments et 36 d'analyses médicales.

- À Tindouf, le HCR a distribué 2 200 tentes et fourni près de 34 000 joggings à tous les jeunes inscrits à l'école, des manuels scolaires répondant à 80 pour cent des besoins et des incitations pour 90 pour cent des enseignants, tout en assurant la réfection de deux écoles primaires. Le Haut Commissariat a également distribué plus de 115 000 recharges de gaz de cuisine, couvrant ainsi les besoins pendant quatre mois, et fourni de la levure sèche et du thé vert pour six mois dans les camps.
- Le programme d'alimentation d'appoint est venu en aide à une dizaine de milliers d'enfants de moins de cinq ans, ainsi qu'à des femmes enceintes ou allaitantes qui souffraient de malnutrition aiguë. De nouvelles mesures ont été prises pour lutter contre l'anémie et les formes graves de malnutrition.
- Le réseau de distribution de l'eau a été étendu de manière à desservir près de la moitié de la population réfugiée et la qualité de l'eau a été améliorée. Un système de collecte des ordures destiné à améliorer l'assainissement dans les camps a collecté environ 990 000 kg de déchets par mois.
- L'Organisation a continué à soutenir les laboratoires médicaux de Tindouf, répondant à 40 pour cent des besoins, ainsi qu'une école d'infirmières et de sages-femmes qui assure un programme de formation triennal auprès des réfugiés. Dix-huit diplômés de cette école travaillent à présent dans les camps.

Autogestion et participation communautaires

- Dans les camps de réfugiés sahraouis, le Haut Commissariat a appuyé quatre centres communautaires pour les femmes et les jeunes ; trois de ces centres viennent également en aide à des handicapés, tandis qu'un autre s'occupe en particulier des malvoyants. Le HCR a également lancé un projet à titre expérimental pour ouvrir un cybercafé dans le camp isolé de Dakhla. Un réseau de 120 travailleurs sociaux soutenu par l'Organisation a assuré des services auprès de plus de 600 réfugiés non accompagnés, très vulnérables, dont 86 réfugiés à mobilité réduite. Une bibliothèque a été rénovée.

Relations extérieures

- Le HCR et le PAM ont conjointement organisé une mission de donateurs dans les camps sahraouis en avril 2010. L'objectif était de les sensibiliser à la situation humanitaire critique par des visites sur le terrain et un dialogue avec les réfugiés sahraouis.

Logistique et appui aux opérations

- À Tindouf, le HCR a entretenu un parc de 32 camions-citernes, 18 camions de livraison et 12 ambulances. Ces véhicules ont permis de distribuer de l'eau à 50 pour cent de la population réfugiée, ainsi que les articles alimentaires et non alimentaires du PAM. L'Organisation a également acheté quatre ambulances pour assurer le transport de réfugiés entre leur domicile et les hôpitaux

des camps. Des logements et des bureaux ont été mis à la disposition des partenaires d'exécution et des partenaires opérationnels.

| Contraintes |

Les préoccupations relatives à la sécurité nationale, ainsi que l'absence de législation et de structures nationales concernant les réfugiés, ont été des obstacles majeurs à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile vivant en milieu urbain en Algérie. En raison de restrictions relatives aux déplacements du personnel des Nations Unies, il a été difficile au HCR d'entrer en contact avec les personnes relevant de sa compétence qui résidaient à l'extérieur d'Alger.

L'insuffisance des fonds et l'incapacité des partenaires d'exécution à assurer des prestations au niveau requis ont été à l'origine d'autres contraintes.

Le manque d'accès à des statistiques précises sur le nombre de réfugiés sahraouis a continué à nuire gravement à l'efficacité de l'opération menée dans les camps.

| Informations financières |

Bien que le budget opérationnel ait triplé au cours des quatre dernières années, les activités du HCR ont couvert moins d'un dixième des besoins totaux de la population de réfugiés sahraouis.

Du fait de ses ressources limitées, le HCR a été contraint de refuser une aide au logement à un certain nombre de réfugiés célibataires de sexe masculin à Alger, la priorité étant accordée aux familles et aux personnes vulnérables. De même, le Haut Commissariat s'est vu dans l'incapacité d'acheter des véhicules dont ses partenaires d'exécution avaient grand besoin.

| Organisation et mise en œuvre |

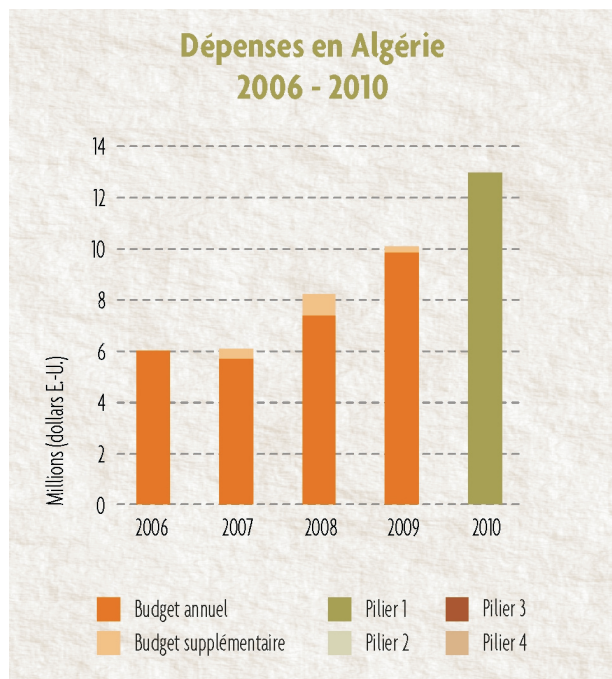
En Algérie, le HCR était représenté par une délégation dans la capitale Alger et une sous-délégation à Tindouf. En 2010, l'effectif total était composé de 38 personnes, dont 10 fonctionnaires internationaux et 27 collaborateurs nationaux en poste à Alger et à Tindouf (en sus de trois VNU nationaux). Cinq postes de VNU internationaux sont demeurés vacants à Alger et à Tindouf, en raison de l'impossibilité d'obtenir des visas.

| Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	41
Internationaux	10
Nationaux	27
JEA	1
VNU	3

| Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a travaillé avec quatre ONG locales intervenant comme partenaires d'exécution à Alger et sept partenaires d'exécution à Tindouf. D'autres institutions onusiennes, dont le PAM (aide alimentaire), l'UNICEF (santé et éducation) et



l'OMS (soins de santé), ont également appuyé le programme en faveur des réfugiés accueillis à Tindouf.

Évaluation générale

Le HCR est parvenu à élargir l'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en milieu urbain et il n'y a

pas eu de cas signalés de refoulement. En 2010, toutes les interventions du Haut Commissariat en faveur de personnes relevant de sa compétence, détenues pour entrée ou séjour illégal dans le pays, ont été couronnées de succès.

Les investissements accrus dans le bien-être à long terme des réfugiés sahraouis ont produit des résultats positifs. L'approvisionnement des camps en eau s'est amélioré, en termes quantitatifs et qualitatifs, tout comme l'état nutritionnel des réfugiés. Des améliorations ont été également observées en matière d'éducation. Les camps étant situés dans un milieu désertique, hostile, les réfugiés ont eu très peu de possibilités de renforcer leurs moyens d'existence.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
<p>ONG : Association des femmes algériennes pour le développement, Association Nationale d'information et de communication en milieu de jeunes, Enfants Réfugiés du Monde-Pays de la Loire, Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, <i>Movimento por la Paz</i>, NADA, Rencontre et Développement, <i>Solidaridad Internacional Andalucía</i>, SOS femmes en détresse, Triangle Génération Humanitaire</p> <p>Autres : Croissant-Rouge algérien</p>	
Partenaires opérationnels	
<p>Organismes gouvernementaux : <i>Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo</i>, Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides</p> <p>ONG : <i>Asociación de Técnicos y Trabajadores sin Fronteras</i>, Médecins du Monde-Espagne, Médecins du Monde-Grèce, OXFAM Belgique</p> <p>Autres : CICR, ECHO, OMS, PAM, UNICEF</p>	

Budget, revenus et dépenses en Algérie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
BUDGET FINAL	18 743 196	18 743 196
Revenus issus des contributions ¹	7 109 002	7 109 002
Autres fonds disponibles	5 872 735	5 872 735
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	12 981 737	12 981 737

VENTILATION DES DÉPENSES		
<i>Environnement de protection favorable</i>		
Coopération avec les partenaires	60 526	60 526
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	59 203	59 203
Non-refoulement	60 526	60 526
Sous-total	180 255	180 255
<i>Procédures de protection équitables</i>		
Conditions d'accueil	31 186	31 186
Enregistrement et établissement de profils	54 643	54 643
Détermination de statut juste et efficace	165 177	165 177
Documents individuels	54 643	54 643
Sous-total	305 650	305 650

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	68 144	68 144
Liberté de mouvement	124 780	124 780
Détention non arbitraire	72 146	72 146
Accès aux solutions juridiques	56 366	56 366
Sous-total	321 436	321 436
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>		
Nutrition	1 098 950	1 098 950
Eau	1 190 175	1 190 175
Abris et autres infrastructures	246 419	246 419
Articles ménagers et d'hygiène de base	554 541	554 541
Soins de santé primaire	482 408	482 408
VIH et sida	42 947	42 947
Éducation	1 255 805	1 255 805
Services d'assainissement	182 406	182 406
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	336 822	336 822
Sous-total	5 390 473	5 390 473
<i>Autogestion et participation communautaires</i>		
Autogestion de la communauté et représentation équitable	524 491	524 491
Autosuffisance et moyens d'existence	284 834	284 834
Sous-total	809 324	809 324
<i>Relations extérieures</i>		
Relations avec les donateurs	52 316	52 316
Mobilisation des ressources	87 742	87 742
Partenariats	47 217	47 217
Sous-total	187 274	187 274
<i>Logistique et appui aux opérations</i>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 309 159	1 309 159
Gestion de programme, coordination et appui	775 599	775 599
Sous-total	2 084 758	2 084 758
Versements aux partenaires d'exécution	3 702 567	3 702 567
Total	12 981 737	12 981 737

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.